

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale du Rhône

Lyon, le 8 août 2018

Affaire suivie par : Julie ARNAUD  
Cellule Risques Accidentels  
Tél. : 04 72 44 12 20  
Télécopie : 04 72 44 12 57  
Courriel : julie.arnaud@developpement-  
durable.gouv.fr  
Réf. : UDR-CRT-2018-224

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement  
Exercice POI du 21 juin 2018

**Pièce jointe :** Copie du rapport d'inspection

Monsieur le directeur,

Vous avez organisé un exercice POI avec le SDMIS le 21 juin 2018 auquel a assisté l'inspection des installations classées.

Vous trouverez ci-joint le rapport qui fait état des points satisfaisants et améliorables à l'issue de cette observation. Je vous invite à communiquer votre compte rendu de l'exercice avec les actions envisagées suite au retour d'expérience de cet exercice.

Compte tenu de la thématique de cette visite, ce rapport n'est pas publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées, c'est le présent courrier qui sera publié en tant que suite de visite.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de l'environnement,



Julie ARNAUD

**Monsieur le directeur**  
**ARKEMA FRANCE - Usine de Pierre Bénite**  
**Rue Henri Moissan**  
**BP 20**  
**69491 Pierre-Bénite Cedex**